



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT 1018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., c. E-15.1.0.1 :

**QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2026, un avis de motion a été donné et le « projet de Règlement 1018 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rosemère » a été présenté conformément à la loi;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet :

- d'affirmer les principales valeurs qui guident l'action des membres du Conseil en matière d'éthique. Il énonce également les règles de déontologie qui leur sont applicables et prévoit les sanctions imposées en cas de manquement à l'une de ces règles;

**QUE** le Conseil prévoit adopter le règlement lors de la séance ordinaire qui sera tenue en la salle du Conseil, au 100, rue Charbonneau à Rosemère, le lundi 13 avril 2026 à 19 h 30;

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 31 MARS 2026.

La greffière adjointe,

CHANÈLE LECOMPTE